

C'est un véritable code de préceptes et de conseils, qui donnent la vie et le bonheur lorsque nous les mettons en pratique, et la mort, lorsque nous les transgressons sciemment ou par une ignorance coupable.

Nous devrions donc le lire et le relire sans cesse, pour y découvrir, en particulier, l'esprit de Jésus-Christ, esprit qui doit être la règle d'un chrétien en toute circonstance. C'est la recommandation que faisait saint Jean-Chrysostôme à son peuple de Constantinople : « C'est, dit-il, un devoir pour tout chrétien de lire assidûment les Saintes-Ecritures. Il ne suffit point de ne pas ignorer ce qu'elles contiennent, il faut de plus les méditer pour en recueillir la vertu secrète.

Ces paroles, d'ailleurs, ne sont que le commentaire de ce passage de saint Paul à son disciple Timothée, et que nous croyons opportun de rappeler en terminant : « Attende lectioni, exhortationi, et doctrinæ, » » appliquez-vous à la lecture, à l'exhortation et à l'instruction. »

D. G.

La maçonnerie et le clergé protestant

Il paraît qu'il y a en Angleterre des évêques et des archevêques—protestants, bien entendu—qui sont enrôlés dans la Franc-Maçonnerie, au su de tout le monde et sans que personne s'en étonne. Cela résulte d'un article publié dans le *Church Times*, organe de l'église épiscopaliennne. Voici à quel propos :

Quelques évêques anglicans d'Irlande ont envoyé des missionnaires en Espagne pour y prêcher la Réforme de Henri VIII. Le *Church Times* les réprimande, non point pour l'avoir fait, mais pour l'avoir fait indépendamment de l'autorité de leurs supérieurs ecclésiastiques.

« Supposons, dit-il, qu'une Loge maçonnique dûment constituée pour travailler sous l'autorité de la Grande Loge d'Angleterre, se permette de constituer, en Espagne, des Loges subordonnées ; elle pourra bien livrer les enseignements et les secrets maçonniques ; mais ces nouvelles Loges, établies en dehors de l'Autorité suprême, seront irrégulières et ne feront point partie du corps maçonnique. Eh bien ! il doit en être de même des branches de la communion anglicane ; il faut qu'elles se rattachent directement au tronc principal. Donc, les évêques irlandais ont usurpé un droit qui ne leur appartient pas. »